

Informations de base	
<p>2023/2675(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Produits chimiques - classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges: modification, dans l'annexe VI, partie 3, des entrées concernant l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels; l'acide borique; le trioxyde de dibore; l'heptaoxyde de tétrabore et de disodium, hydrate; le tétraborate de disodium, anhydre; l'acide orthoborique, sel de sodium; le tétraborate de disodium, décahydrate et le tétraborate de disodium, pentahydrate</p> <p>Complétant 2007/0121(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport) 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Autres membres

Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
LUENA César	25/05/2023	Downstream Users of Chemicals Co-ordination Group
LUENA César	23/05/2023	Bayer Leverkusen